



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

35^e séance plénière

Mercredi 22 décembre 2020, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 37 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/75/195 et A/75/297)

Projet de résolution (A/75/L.29)

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine prend la parole au titre des points 37 et 88 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulés « La situation au Moyen-Orient » et « Question de Palestine », respectivement. L'Argentine reste convaincue que la seule solution au conflit israélo-palestinien réside dans des négociations entre les deux parties en vue de parvenir à un accord sur les questions relatives au statut final telles que définies dans les Accords d'Oslo, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, les frontières et les mesures de sécurité.

L'Argentine est favorable à un règlement pacifique, définitif et global de la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États, des frontières de 1967 et des décisions prises par les parties dans le cadre de négociations, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'Argentine réaffirme son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et viable reconnu par tous les pays, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Argentine redit également sa préoccupation face à l'expansion persistante et continue des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés et demande qu'il y soit mis fin. Comme l'Assemblée générale l'a souligné à maintes reprises, les colonies de peuplement sont contraires au droit international, entravent la paix, sapent la perspective d'une solution permettant aux deux États de vivre dans la paix et la sécurité, et encouragent par conséquent la perpétuation d'un statu quo intenable. La gravité de la situation a été reconnue par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016), dont nous réaffirmons pleinement les dispositions.

Dans le même temps, l'Argentine condamne les tirs de roquettes aveugles visant des civils en Israël depuis Gaza, ainsi que tous les actes de violence perpétrés par le Hamas et d'autres groupes armés. Il est essentiel que les dirigeants palestiniens répondent sincèrement aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Dans ce contexte, nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense, mais insistons aussi sur le fait que ses actes doivent être conformes à ses obligations découlant du droit international humanitaire, compte étant tenu en particulier des principes de distinction et de proportionnalité.

En ce qui concerne les difficultés financières rencontrées par l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Argentine tient à réaffirmer son plein appui aux efforts de l'Office, qui contribuent à prévenir toute nouvelle

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



dégradation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. De même, nous réaffirmons que la communauté internationale se doit d'élaborer des réponses adéquates afin que l'Office dispose des fonds dont il a besoin pour assurer une fourniture sans interruption de ses services.

S'agissant de la situation à Jérusalem-Est, l'Argentine réaffirme le statut particulier de Jérusalem en vertu des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 478 (1980) de Conseil de sécurité, et, à ce titre, rejette toute tentative unilatérale visant à modifier ce statut, notamment en ce qui concerne la vieille ville, qui revêt une importance particulière pour les trois grandes religions monothéistes. Mon pays considère que la Ville sainte doit être un lieu de rencontre et de paix et qu'il faut garantir aux juifs, aux musulmans et aux chrétiens un accès sans entrave aux lieux saints.

Toute tentative visant à nier ou à relativiser le lien historique et la profonde signification de ces lieux pour l'une quelconque des trois religions monothéistes est totalement inacceptable et sape les efforts qui sont faits pour trouver une solution au conflit, car cela ne fait que renforcer les préjugés et la méfiance entre les parties. L'Argentine considère que Jérusalem est une des questions dont le statut final doit être défini par les parties dans le cadre de négociations bilatérales.

En ce qui concerne le Golan syrien, l'Argentine maintient sa position de principe concernant l'illégalité de l'acquisition de territoires par la force et le respect de l'intégrité territoriale des États. Nous croyons fermement au principe du règlement pacifique des différends et estimons dès lors qu'il importe de rechercher une solution négociée au conflit entre la Syrie et Israël afin que cesse dès que possible l'occupation du plateau du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

Enfin, l'Argentine encourage une fois de plus les Palestiniens et les Israéliens à reprendre les pourparlers de paix, en agissant de bonne foi, avec souplesse et conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, afin de parvenir à un accord sur les questions en suspens relatives au statut final de la Palestine sous tous ses aspects.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

J'informe les membres que nous nous prononcerons sur le projet de résolution A/75/L.29 après nous être prononcés sur les projets de résolution A/75/L.32, A/75/L.33, A/75/L.34 et A/75/L.35, qui ont été déposés au titre du point 38 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 37 de l'ordre du jour.

Point 38 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de Palestine

Projets de résolution (A/75/L.32, A/75/L.33, A/75/L.34 et A/75/L.35)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/75/L.32, A/75/L.33, A/75/L.34 et A/75/L.35.

Les délégations qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote avant le vote sur l'un ou l'autre de ces projets de résolution sont invitées à le faire maintenant en une seule intervention.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole au sujet des projets de résolution déposés au titre des points 37 et 38 de l'ordre du jour, à savoir l'ensemble de textes concernant la question de Palestine. Non seulement ces projets de résolution ne promeuvent pas la paix ; chacun d'entre eux détruit la paix. Les projets de résolution ne font que renforcer les idées fallacieuses à propos du conflit et confortent les Palestiniens dans leur intransigeance. Ils convainquent les Palestiniens qu'il n'est pas nécessaire de négocier, parce que l'ONU se battra pour que leurs exigences scandaleuses soient satisfaites, des exigences qui incluent la réinstallation de millions de Palestiniens en Israël et l'abandon de notre souveraineté sur nos sites les plus sacrés. De telles mesures entraîneraient la destruction d'Israël en tant qu'État juif, et nous ne les accepterons jamais.

Ces projets de résolution non seulement enhardissent les Palestiniens dans la politique de rejet qu'ils pratiquent systématiquement, ils accroissent également la méfiance des Israéliens à l'égard de l'ONU, dépouillant l'Assemblée générale de sa pertinence dans la facilitation de la paix. Pourquoi les Israéliens devraient-ils faire confiance à l'ONU alors que la majorité des États Membres votent pour renouveler les mandats des organes dont l'unique but est de promouvoir un parti pris anti-israélien ? L'existence de ces comités de l'ONU porte une atteinte supplémentaire à la réputation de cette institution. Il est temps que l'Assemblée

générale le comprenne et arrête de voter automatiquement pour renouveler leurs mandats. Financer de la propagande contre un État Membre est non seulement scandaleux et honteux ; il s'agit également d'un détournement flagrant des ressources précieuses de l'ONU, qui doivent être utilisées pour sauver des vies, et non perpétuer un conflit.

La paix entre Israël et les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan prouve que l'on ne peut parvenir à la paix au Moyen-Orient qu'au moyen de négociations directes entre les parties. Elle prouve également qu'il n'est pas nécessaire que l'ONU intervienne. De fait, les décennies de tentatives ratées par l'ONU de mettre fin au conflit israélo-palestinien suggèrent que cette intervention pourrait même être contreproductive. Depuis des années, l'Assemblée vote pour les mêmes projets de résolution. Elle recycle des vieux points de discussion et tente la même approche, et les résultats ne changent pas. Peut-être est-il temps d'essayer quelque chose de nouveau. Je suggère que l'Assemblée commence par voter contre ces projets de résolution.

M^{me} Messenger (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis continuent de prendre des mesures actives pour rétablir la confiance avec leurs partenaires dans la région en identifiant leurs intérêts communs et en les éloignant des conflits du passé. Grâce à la vision de paix des États-Unis et aux Accords d'Abraham, nous avons accompli des progrès tangibles en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la prospérité au Moyen-Orient. La vision de paix est tournée vers l'avenir et montre clairement la détermination des États-Unis à promouvoir un avenir pacifique, sûr et prospère pour les peuples israélien et palestinien.

En dépit de ces avancées positives, nous sommes déçus, à défaut d'être surpris, que l'Assemblée générale examine une fois de plus un nombre disproportionné de projets de résolution déséquilibrés qui critiquent injustement Israël, illustrant un préjugé institutionnel clair et persistant contre un État Membre. Les États-Unis restent opposés à la présentation annuelle de plus d'une dizaine de projets de résolution qui véhiculent des préjugés à l'encontre d'Israël. Cette approche subjective ne fait que miner la confiance entre les parties et ne permet pas de créer l'environnement international positif essentiel à la réalisation de la paix.

Ces projets de résolution recyclent les discours éculés habituels, qui ne font rien pour promouvoir la cause de la paix. Ils portent également atteinte à la crédibilité de l'ONU, remettant en question son impartialité.

Il est profondément troublant que l'ONU, une institution fondée sur l'idée que toutes les nations doivent être traitées sur un pied d'égalité, soit si souvent utilisée par les États Membres pour traiter injustement un État, en particulier Israël.

Comme les États-Unis l'ont clairement fait savoir à maintes reprises, cette dynamique est inacceptable. Nous voyons des projets de résolution qui s'empressent de condamner toutes sortes d'actes israéliens mais ne disent rien, ou presque rien, sur les actes des Palestiniens ou les attaques terroristes commises par le Hamas et d'autres groupes qui se réclament de ses idées. En conséquence, les États-Unis voteront une fois de plus contre ces projets de résolution subjectifs et encouragent les autres nations à faire de même.

Les États-Unis restent fermement et résolument attachés à la conclusion d'un accord de paix global et durable entre les Israéliens et les Palestiniens. Malheureusement, des projets de résolution tels que ceux présentés ici aujourd'hui nous empêchent de progresser réellement vers l'objectif que nous partageons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/75/L.32, A/75/L.33, A/75/L.34 et A/75/L.35.

Nous passons d'abord au projet de résolution A/75/L.32, intitulé « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux dont la liste figure dans le document, les pays ci-après se sont portés coauteurs du projet de résolution A/75/L.32 : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Oman, Qatar, République démocratique populaire lao, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et État de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République tchèque

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Arménie, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malawi, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo, Ukraine, Uruguay

Par 91 voix contre 17, avec 54 abstentions, le projet de résolution A/75/L.32 est adopté (résolution 75/20).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.33, intitulé « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux dont la liste figure dans le document, les pays ci-après se sont portés coauteurs du projet de résolution A/75/L.33 : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Oman, Qatar, République démocratique populaire lao, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et État de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Canada, Colombie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Lituanie, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suisse

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Argentine, Arménie, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Croatie, Érythrée, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Singapour, Soudan du Sud, Suède, Togo, Ukraine, Uruguay

Par 82 voix contre 25, avec 53 abstentions, le projet de résolution A/75/L.33 est adopté (résolution 75/21).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.34, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.34, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Guinée équatoriale, Indonésie, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Oman, Qatar, République démocratique populaire lao, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et État de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru

S'abstiennent :

Brésil, Cameroun, Guatemala, Honduras, Madagascar, Malawi, Palaos, Rwanda, Soudan du Sud

Par 145 voix contre 7, avec 9 abstentions, le projet de résolution A/75/L.34 est adopté (résolution 75/22).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/75/L.35, intitulé « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de la communication globale du Secrétariat ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.35, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Comores, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iraq, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nicaragua, Oman, Qatar, République démocratique populaire lao, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et État de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan,

Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru

S'abstiennent :

Cabo Verde, Cameroun, Guatemala, Honduras, Madagascar, Mexique, Rwanda, Samoa, Soudan du Sud, Togo, Uruguay

Par 142 voix contre 8, avec 11 abstentions, le projet de résolution A/75/L.35 est adopté (résolution 75/23).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux personnes qui souhaitent expliquer leur vote sur les résolutions qui viennent d'être adoptées, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, la Hongrie appuie la solution des deux États, qui doit être obtenue par des négociations directes entre les deux parties. Nous nourrissons l'espoir que les parties accepteront de reprendre le dialogue en toute bonne foi.

Nous nous associons à l'explication de vote qui sera donnée par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne et de ses États membres et souhaitons donner l'explication de vote suivante à titre national.

La Hongrie a traditionnellement adopté une approche équilibrée, équitable et constructive dans ses relations avec Israël et la Palestine, ainsi qu'en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient. En 2020, la Hongrie a été le premier pays européen à saluer

la normalisation historique des relations entre Israël et plusieurs pays arabes, une évolution qui n'impose aucune contrainte à la Palestine. Bien au contraire, la normalisation profite à toutes et à tous, et nous nous félicitons de constater que les dirigeants palestiniens commencent à le reconnaître.

Nous aimerions voir la même approche dans nos efforts multilatéraux. Nous sommes prêts à appuyer tout projet de résolution qui soit équilibré et équitable pour les deux parties et, surtout, bénéfique pour nous tous. Mais nous sommes également prêts à exprimer des réserves lorsque nous constatons que cela favoriserait une approche constructive et équilibrée. Nous devons concentrer nos efforts sur la promotion de la coopération et du partenariat dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, au lieu de nous mettre à dos des partenaires clefs et de nous dresser les uns contre les autres en adoptant des projets de résolution souvent partiels et déséquilibrés, ce qui est préjudiciable au processus de paix et à notre travail ici à l'ONU.

Pour cette raison, la Hongrie ne peut appuyer les résolutions sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et le Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de la communication globale du Secrétariat.

M. El Eid (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres.

L'UE tient à remercier la délégation palestinienne de la réussite des négociations sur un certain nombre de résolutions au sujet desquelles l'Assemblée générale s'est prononcée. L'UE salue la décision de la Mission palestinienne de bisannualiser un certain nombre des résolutions adoptées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ».

Pour l'heure, nous voudrions déclarer publiquement qu'en ce qui concerne toutes les résolutions adoptées durant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, l'UE et ses États membres considèrent que lorsque le Gouvernement palestinien est mentionné, cela fait référence à l'Autorité palestinienne.

Par ailleurs, l'utilisation du mot « Palestine » dans n'importe laquelle de ces résolutions ne saurait être considérée comme une reconnaissance de l'État de Palestine, et elle est sans préjudice de la position individuelle des États Membres sur cette question, et donc sur la question de la validité d'une accession aux conventions et traités mentionnés dans ces textes.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 38 de l'ordre du jour.

Point 37 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/75/L.29.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.29, intitulé « Le Golan syrien ».

Il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution en utilisant l'application eSponsorship.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document, les pays ci-après se sont portés coauteurs du projet de résolution A/75/L.29 : Angola, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Oman, Palestine et Sénégal.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Gambie, Grenade, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique

populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Mexique, Monaco, Monténégro, Nauru, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo, Tuvalu, Ukraine, Uruguay

Par 88 voix contre 9, avec 62 abstentions, le projet de résolution A/75/L.29 est adopté (résolution 75/24).

[La délégation de la République de Moldova a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir ; la délégation du Tadjikistan entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de vote après le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mazzeo (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine souhaite donner l'explication de vote suivante sur la résolution 75/24, sur le Golan syrien, que l'Assemblée générale vient d'adopter.

L'Argentine a voté pour la résolution parce qu'elle estime que son caractère essentiel est lié à l'illegalité de l'acquisition de territoires par la force. Le

paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un État.

De même, je tiens à expliquer la position de l'Argentine concernant le paragraphe 6 de la résolution. Notre vote ne préjuge en rien du contenu de ce paragraphe, en particulier la mention faite de la ligne du 4 juin 1967. L'Argentine estime qu'il est important de progresser dans la recherche d'une solution au conflit israélo-syrien au Moyen-Orient, en vue de mettre fin à l'occupation des hauteurs du Golan.

Le Gouvernement argentin réitère donc une fois de plus la nécessité de relancer les négociations afin d'apporter une solution définitive à la situation dans le Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

M. Sahraei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation sa félicite de l'adoption par la majorité des membres de toutes les résolutions déposées au titre des points 37 et 38 de l'ordre du jour. En adoptant ces résolutions, les États Membres ont une fois de plus exprimé leur ferme appui à la cause palestinienne, en particulier l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la nécessité d'amener le régime d'occupation à répondre de ses crimes contre les Palestiniens, en particulier les femmes et les enfants.

La question de Palestine est la plus longue crise de notre époque, et aucune solution réalisable ne se profile. Après plus de sept décennies, le régime israélien continue de violer les droits fondamentaux et la dignité du peuple palestinien et des autres arabes qui vivent sous son occupation. En conséquence, les Palestiniens sont non seulement privés de leur terre et de leurs biens en étant expulsés de force, mais également victimes de la violence, de la terreur et de l'intimidation.

Dans la bande de Gaza, près de 2 millions de Palestiniens continuent de subir un blocus suffoquant, qui fait de Gaza la plus grande prison habitable à ciel ouvert au monde. Cette situation s'apparente à un châtiement collectif infligé à l'ensemble de la population de Gaza, y compris les femmes et les enfants, et constitue un crime de guerre au regard du droit international.

La République islamique d'Iran estime que l'on ne peut parvenir à la paix au Moyen-Orient en se contentant de promouvoir une politique discriminatoire et sélective de soutien au régime israélien tout en condamnant la lutte légitime du peuple palestinien contre l'occupation.

Il ne sera possible de mettre fin à plus de sept décennies de conflit et d'instabilité au Moyen-Orient qu'en réglant la question palestinienne, ce qui exige de mettre fin à l'occupation, de favoriser le retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie, de garantir le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et de créer un État de Palestine souverain et viable avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Dans le contexte du présent débat, plusieurs éminents scientifiques iraniens ont été ciblés et assassinés dans de nombreuses attaques terroristes violentes. Le lâche assassinat du martyr Fakhrizadeh, qui, d'après des indices sérieux, serait attribuable à Israël, constitue une nouvelle tentative désespérée pour mettre en péril la paix internationale et régionale. En fait, cet acte irresponsable et criminel est une manifestation claire du terrorisme d'État, qui doit être fermement et immédiatement condamné par la communauté internationale.

Soulignant qu'aucune attaque terroriste ne saurait empêcher l'Iran de progresser dans la réalisation des succès scientifiques et technologiques nécessaires à son développement socioéconomique, la République islamique d'Iran se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre son peuple et garantir ses intérêts.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'État observateur de Palestine.

M^{me} Abdelhady-Nasser (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour exprimer la sincère gratitude de l'État de Palestine à tous les États Membres qui ont voté pour les importantes résolutions 75/20, 75/21, 75/22, 75/23 et 75/24, adoptées à l'instant par l'Assemblée générale au titre du point 38 de l'ordre du jour, « Question de Palestine », une fois de plus à une majorité écrasante.

Nous remercions également les pays qui se sont portés coauteurs de ces résolutions de leur ferme appui et exprimons à cet égard notre reconnaissance particulière au Sénégal, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour sa conduite du Comité et son coparrainage de ces résolutions ; à la Namibie, Vice-Présidente du Comité, qui a présenté les résolutions à l'Assemblée (voir A/75/PV.34) ; et à l'Afghanistan, Vice-Président et Rapporteur par intérim du Comité, pour sa présentation aujourd'hui

(*ibid.*) du rapport annuel du Comité (A/75/35), qui rend compte des souffrances que continuent d'endurer le peuple palestinien, de la quête constante d'une solution juste ainsi que de la poursuite des efforts déployés par le Comité à cet égard, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale depuis sa création en 1975, il y a 45 ans.

Nous remercions également à nouveau tous les membres et observateurs du Comité, ainsi que la Division des droits des Palestiniens et le programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de la communication globale du Secrétariat, pour tous les efforts, activités de plaidoyer et campagnes d'information qu'ils mènent en faveur de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et de l'obtention d'une solution juste, durable et pacifique au conflit israélo-palestinien et à la question de Palestine dans son ensemble, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Au cœur de toutes les résolutions qui viennent d'être adoptées, tant programmatiques que politiques, se trouve l'objectif d'une solution juste, durable, globale et pacifique qui mettra fin à l'occupation israélienne, assurera les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté, dans un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967, et garantira une solution équitable à la question des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Ce sont les piliers d'une paix palestino-israélienne juste et durable et d'une sécurité et d'une stabilité véritables pour les deux peuples et la région, piliers sur lesquels le consensus international, tel que reflété par le vote d'aujourd'hui, reste fort.

Nous devons rejeter les remarques offensantes du représentant israélien contre l'intégrité du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et contre les États qui ont parrainé et voté pour ces résolutions. Il ne s'agit pas de la prétendue question de Palestine, comme il l'a déclaré cavalièrement ; il s'agit en fait de la question qui est inscrite depuis le plus longtemps à l'ordre du jour de l'ONU. Une fois de plus, il a insulté l'Assemblée générale en affirmant que tous les membres de cette salle sont « détachés de la réalité ».

C'est tout le contraire qui est vrai. Ce qui a été discuté aujourd'hui dans le cadre de ce débat est la réalité, et ce qui a été discuté aujourd'hui ne sont pas

des prétendus points de discussion palestiniens. Ce sont les points de discussion internationaux ; c'est le consensus international, le consensus qu'Israël, Puissance occupante, continue de rejeter, d'entraver, de nier, de dénigrer et de tenter futilement de détruire.

Le débat dans cette salle, avec la participation de pays de toutes les régions du globe, est une expression claire du droit international et de son respect par la communauté internationale. L'exception est Israël, qui refuse de se conformer au droit international, piétinant de manière flagrante la Charte, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que les résolutions de l'ONU, ayant manifestement pris l'habitude de violer la loi sans aucune conséquence.

Nous réaffirmons ce qui a été dit dans notre intervention plus tôt dans la journée (voir A/75/PV.34) : il est grand temps que les auteurs de ces violations systématiques du droit international et des droits humains du peuple palestinien rendent des comptes. Seule la responsabilité peut changer cette terrible situation et donner l'espoir d'un avenir de justice et de paix.

La paix ne peut être construite sur la base de l'illegalité et de l'oppression. La paix se construit sur les fondements de la justice que constitue le droit international et sur le compromis, et personne n'a fait davantage de compromis pour la paix que le peuple palestinien et ses dirigeants. L'affirmation hypocrite et dégradante du représentant israélien selon laquelle l'approche de cette institution aurait « échoué » devrait peut-être mettre encore mieux en évidence la nécessité d'une action concrète de la part des États pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et, bien sûr, par le Conseil de sécurité, et ce, afin de conférer un sens et une substance aux engagements pris, de donner vie au consensus international et de faire en sorte que les responsables de ces comportements illégaux et méprisants rendent des comptes. Nous savons tous que c'est ce comportement qui cause tant de douleur et de souffrance en Palestine occupée, qui a sapé toutes les initiatives et négociations de paix depuis deux décennies et qui empêche l'établissement de la paix et de la sécurité entre les peuples israélien et palestinien et dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Nous demandons que soit mobilisée la volonté politique nécessaire pour qu'après des décennies d'inaction, de véritables mesures soient prises afin de mettre fin pacifiquement à ce conflit.

Pour terminer, je souhaite redire notre profonde gratitude pour le soutien de principe apporté aux résolutions sur la question de Palestine et pour l'appui et la solidarité envers le peuple palestinien exprimés dans le débat et dans les nombreux messages reçus ces derniers jours des quatre coins du monde en commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Ces résolutions reflètent la volonté collective de la communauté internationale de faire respecter le droit en ce qui concerne la question de Palestine et de contribuer à terme à une solution juste, durable et pacifique. L'Assemblée générale peut en être fière.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 37 de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/75/233)

Projets de résolution (A/75/L.28 et A/75/L.36/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre les orateurs et oratrices restant(e)s sur ce point de l'ordre du jour avant de se prononcer sur les projets de résolution A/75/L.28 et A/75/L.36/Rev.1.

M^{me} Lahmiri (Maroc) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/75/233), soumis en application des résolutions 74/21 et 74/23, qui donne un aperçu des mesures prises par les États Membres et le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et de dialogue entre les religions et les cultures.

Je réitère le soutien de mon pays aux efforts de l'ONU pour faire de la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures le centre d'attention de l'ensemble du système des Nations Unies. Je voudrais ici rendre un vibrant hommage au Secrétaire général pour son abnégation et son dévouement pour la paix à la tête de l'Organisation.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fortement interpellé la communauté internationale afin de renforcer la centralité et l'importance de la construction d'un monde pacifique, stable et prospère. En effet, cette pandémie a montré à quel point la mise à profit d'une culture de la paix est cruciale pour combler les fossés entre les sociétés et au sein de celles-ci. Dans

ce cadre, nous saluons vivement le rôle et les actions entreprises par le Secrétaire général pour maintenir l'ONU au centre de tous les efforts internationaux de lutte contre cette pandémie.

L'appel du Secrétaire général pour un cessez-le-feu mondial, ainsi que tous ses autres appels, initiatives et stratégies sectoriels ont aidé les États Membres dans leurs politiques nationales visant à faire face à cette crise sanitaire sans précédent ainsi qu'à ses implications économiques, sociales et politiques considérables.

La culture de paix est fondée sur la promotion de l'entente politique et d'un dialogue constructif entre les États, sur la base du respect mutuel et dans le strict respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que des normes du droit international, notamment les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Elle incarne les trois piliers qui guident l'action de l'ONU, à savoir le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme.

Le Royaume du Maroc, acteur agissant, responsable et actif au sein de la communauté des nations, demeure convaincu qu'un renforcement du multilatéralisme est l'outil par excellence pour parvenir à des solutions globales aux grands défis du XXI^e siècle, afin de créer un monde plus pacifique et plus tolérant pour les générations actuelles et futures.

Le Royaume du Maroc est fier d'avoir une tradition ancestrale de promotion du dialogue interculturel, interreligieux et intercivilisationnel, étant un carrefour de rencontre et de brassage de différentes cultures et civilisations. Le respect de la diversité culturelle et religieuse fait partie intégrante du vécu quotidien et de la conscience collective de la société marocaine. Le Maroc œuvre inlassablement pour le renforcement des valeurs de paix, d'harmonie, de connaissance et de respect de la diversité culturelle et culturelle aux niveaux national, régional et international, et ce, sous les hautes orientations de S. M. le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste.

D'ailleurs, au Maroc, du nord au sud, de l'est à l'ouest, les lieux de culte et de pèlerinage judaïques sont légion, aussi bien dans les grandes villes que dans les contrées les plus éloignées. Juifs et musulmans partagent les mêmes lieux sacrés, les mêmes traditions, sans aucune distinction de foi ou d'appartenance. De même, la visite historique de S. S. le pape François au Maroc, les 30 et 31 mars 2019, à l'invitation de S. M. le Roi Mohammed VI, Commandeur des Croyants, la

deuxième visite après celle du pape Jean-Paul II en 1985, constitue un témoignage fort et éloquent du rôle de premier plan joué par le Maroc pour promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération entre les différentes religions et cultures.

S'agissant de l'éducation, le Maroc y accorde une importance fondamentale et considère que c'est un élément clef propice au développement, à l'entretien d'une culture de paix et à la lutte contre les fléaux de discrimination, de haine et d'extrémisme. Je voudrais ici saluer l'action menée par l'UNESCO pour favoriser une éducation à même de promouvoir la culture de la paix de par le monde. Le système éducatif marocain inculque dès le plus jeune âge les vertus du respect, de l'ouverture, de la diversité et des droits de l'homme. Dans ce cadre, les manuels et cursus scolaires sont systématiquement et périodiquement revus pour y inclure les valeurs de vivre-ensemble, d'harmonie et de tolérance. Il est à noter, dans ce sens, la récente décision prise par le Maroc d'enseigner l'histoire et la culture juives en langue arabe aux élèves marocains dès le primaire, à partir du début de l'année scolaire en cours.

De même, le Maroc mène diverses initiatives, telles que la réforme du champ religieux, la mise à niveau de l'enseignement religieux et la promotion de la coopération avec les pays frères et amis, particulièrement africains, dans le but de mettre en avant les valeurs justes, nobles et respectueuses de la religion islamique et de combattre toutes les formes de radicalisme et d'extrémisme. Dans ce sens, le Maroc a mis en place la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains ainsi que l'Institut Mohammed VI de formation des Imams Mochidines et des Mochidates, sur instruction de S. M. le Roi Mohammed VI, Commandeur des Croyants. Dans ce cadre, le Maroc dispense une formation multidimensionnelle à des centaines de prédicateurs et prédicatrices d'un grand nombre de pays africains, arabes et européens.

Le Royaume du Maroc accorde une grande importance à la lutte contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie, de haine et de rejet de l'autre, y compris l'islamophobie, l'antisémitisme et la christianophobie. D'ailleurs, le Maroc est fier et honoré d'avoir largement contribué à l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'action, documents et résolutions qui constituent la pierre angulaire des efforts et initiatives onusiens visant la promotion de la culture de la paix et la lutte contre tous les maux de discrimination et d'exclusion.

Il s'agit notamment du plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux (United Nations Plan of Action to Safeguard Religious Sites), ainsi que de la Stratégie et Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, de la Déclaration de Marrakech sur la protection des minorités religieuses dans les pays musulmans, du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, et du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles.

En outre, le Maroc a été l'instigateur de l'adoption par l'Assemblée, par consensus, le 25 juillet 2019, de la résolution 73/328, intitulée « Lutte contre les discours de haine : promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance ». Cette résolution a été coparrainée par 90 États Membres de l'ONU.

Les chefs religieux ont également un rôle important à jouer pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Dans ce cadre, le Royaume du Maroc, en soutien à l'appel du Secrétaire général sur cette question, a organisé, en mai 2020, la vidéo-téléconférence de haut niveau intitulée « Le rôle des dirigeants religieux dans la réponse aux défis de la COVID-19 ». Cette réunion de haut niveau a souligné le rôle précieux que les chefs religieux peuvent jouer pour surmonter cette pandémie et lutter contre toute sorte de discrimination, de stigmatisation ou de désinformation à cet égard.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc, membre fondateur de l'Alliance des Civilisations de l'Organisation des Nations Unies, participe activement aux dialogues et conférences mondiaux et œuvre en faveur de la compréhension et de l'enrichissement culturel et culturel, et ne ménage aucun effort pour promouvoir un dialogue de paix permettant l'éclosion de véritables synergies au sein de la communauté internationale. Je saisis cette occasion pour saluer les contributions et les efforts menés par l'Alliance des civilisations sous le leadership de S. E. M. Miguel Ángel Moratinos pour la promotion du dialogue interculturel et le renforcement de l'entente et du respect entre les civilisations, les cultures, les religions et les croyances.

Dans ce cadre, je tiens à préciser qu'en raison des circonstances de la pandémie, le Forum de l'Alliance des civilisations, qui était prévu en 2020 au Maroc, a été reporté, et mon pays sera honoré de l'accueillir dès que la situation sanitaire mondiale le permettra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.36/Rev.1.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Avant de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/75/L.36/Rev.1, je voudrais dire quelques mots à titre national.

Parvenir à une culture de paix qui soit à la fois durable et universellement acceptable est l'un des combats fondamentaux que mènent les communautés, les sociétés, les cultures, les nations et les civilisations. Tout au long de l'histoire de l'humanité, les défenseurs de la paix ont tenté d'équilibrer les instincts contradictoires du genre humain, oscillant entre l'égoïsme, qui nous pousse à ne s'intéresser qu'à nos intérêts personnels, et l'altruïsme, qui nous pousse à prendre en considération le bien et le bien-être d'autrui.

Notre détermination collective à promouvoir une culture de paix est d'autant plus importante aujourd'hui que nous luttons contre une pandémie mondiale. Ce virus mortel, qui sévit dans le monde entier, se nourrit des insécurités, des angoisses et des failles au sein des sociétés et entre elles, et constitue une grave menace pour la paix. Il met également à mal les décennies d'efforts réalisés pour promouvoir une culture de paix. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les tensions déclenchées par la question de la sensibilité de communautés entières à tolérer des actions offensives et provocatrices ont enhardi ceux qui cherchent à tirer parti de ces expressions de désunion.

Alors que des actes de discrimination et de violence continuent d'être perpétrés contre d'individus de toutes religions, une tendance particulièrement alarmante est la résurgence de la haine envers les musulmans et de l'islamophobie, dont nous avons vu un aperçu dans de nombreux pays au cours des derniers mois. Ce dénigrement et ces stéréotypes négatifs à l'égard des adeptes de l'une des plus grandes religions du monde ne font que perpétuer de dangereuses prédictions autoréalisatrices, comme celle d'un choc des civilisations, et la communauté internationale doit donc s'y attaquer de toute urgence.

Compte tenu de ces préoccupations, le Premier Ministre du Pakistan, Imran Khan, a exhorté à plusieurs reprises la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies à promouvoir la tolérance et le respect de toutes les religions et croyances et à combattre l'islamophobie. Nous espérons que l'ONU et le Secrétaire général répondront à cet appel.

Au nom du Pakistan, des Philippines et des autres coauteurs, j'ai le privilège de présenter le projet de résolution A/75/L.36/Rev.1, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». Le projet de résolution à l'examen est une tentative d'aplanir les divergences entre les religions, les sociétés, les cultures et les civilisations en promouvant une culture de paix, de dialogue et de respect mutuel. C'est également pour cette raison que l'Assemblée générale inscrit chaque année à son ordre du jour une question portant sur la culture de la paix.

En raison des défis sans précédent posés par la pandémie de maladie à coronavirus, les auteurs ont décidé de limiter les discussions à quelques questions émergentes et urgentes plutôt qu'à l'ensemble du projet de résolution. À cette fin, nous avons conservé le libellé convenu dans les résolutions des années précédentes. Dans le même temps, nous avons pensé que nous ferions injure à notre mandat en tant que principaux coauteurs de ce projet de résolution si nous ne reflétions pas les tendances actuelles, telles que les défis posés par la pandémie, la montée de l'intolérance religieuse, de la xénophobie et des discours de haine, et la reconnaissance du respect et de la signification des symboles religieux.

Nous avons été encouragés de constater que notre approche a bénéficié de l'appui des membres. Nous avons mené des négociations ouvertes, inclusives et transparentes, et travaillé en étroite collaboration avec tous les États Membres afin de parvenir à un projet de texte bénéficiant de l'appui le plus large possible. Nous sommes revenus au libellé convenu, dans la mesure du possible et, tout au long des consultations, nous avons accepté de reformuler et de diluer nos propositions initiales afin d'atténuer les préoccupations des États Membres. Selon nous, le projet de texte actuel prend en compte les préoccupations du plus grand nombre possible de membres, tout en conservant intacts les objectifs et les buts initiaux énoncés par les facilitateurs et acceptés par les États Membres au début des négociations. Nous remercions une fois encore tous les États Membres d'avoir collaboré de manière constructive avec nous au cours de ce processus.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous les parrains du projet de résolution et inviter les autres à s'en porter co-auteurs avant son adoption. Nous espérons que, cette année encore, l'Assemblée générale réaffirmera l'importance du dialogue interreligieux et interculturel pour l'instauration de la paix et de la stabilité et la promotion d'une culture de la paix en adoptant le projet de résolution par consensus.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Une culture de paix est la pierre angulaire de l'instauration d'un ordre mondial fondé sur la paix et la tolérance. Sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, la promotion d'une culture de paix est devenue un discours mondial.

Comme le disait le mahatma Gandhi :

« Je ne veux pas que ma maison soit murée de toutes parts, ni mes fenêtres bouchées, mais qu'y circule librement la brise que m'apportent les cultures de tous les pays. Mais je refuse de me laisser emporter par l'une ou l'autre. »

L'Inde s'est efforcée d'encourager cette culture, notamment par la tolérance, la compréhension, le respect des différences, le respect des autres religions et cultures, le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, dans le cadre d'une éthique pluraliste et de principes démocratiques.

L'Inde n'est pas seulement le berceau de l'hindouisme, du bouddhisme, du jainisme et du sikhisme, c'est aussi la terre où les enseignements de l'islam, du judaïsme, du christianisme et du zoroastrisme se sont fortement enracinés et où la tradition soufie de l'islam s'est épanouie. Aujourd'hui, toutes les grandes religions du monde sont présentes en Inde. Le grand philosophe indien Swami Vivekananda a dit :

« Nous croyons non seulement à la tolérance universelle, mais nous acceptons toutes les religions comme vraies. »

Pendant des millénaires, l'Inde a donné refuge à des vagues de personnes persécutées dans des pays étrangers et leur a permis de s'épanouir en Inde. Et notre tradition de dialogue interculturel remonte à l'Antiquité, où les penseurs indiens entretenaient un dialogue florissant avec les Grecs. L'Inde n'est pas seulement une culture, mais une civilisation en soi.

Cette tradition historique de dialogue interculturel en Inde s'est appuyée sur notre quête de connaissances et notre volonté de remise en question, ainsi que sur notre désir d'apprendre. Ainsi, par exemple, le Bouddha exhortait ses disciples à ne pas accepter ses croyances sans les remettre en question. La Constitution indienne, qui déclare que notre nation est une république démocratique laïque, souligne également la liberté de religion et de foi, ainsi que le devoir de l'État d'inculquer un esprit scientifique au peuple.

Nous apprécions les efforts déployés par le Bangladesh pour présenter le projet de résolution sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix (A/75/L.28), dont l'Inde est heureuse de se porter coauteur.

Cependant, nous constatons des tendances déconcertantes dans le monde d'aujourd'hui. D'emblée, je voudrais préciser que nous sommes tout à fait d'accord pour dire que l'antisémitisme, l'islamophobie et les actes antichrétiens doivent être condamnés, et l'Inde condamne fermement de tels actes. Cependant, les résolutions des organes de l'ONU sur des questions aussi importantes ne mentionnent que ces trois religions abrahamiques. Cet organe ne reconnaît pas la montée de la haine et de la violence contre le bouddhisme, l'hindouisme et le sikhisme. La destruction du Bouddha emblématique de Bamiyan par des fondamentalistes, l'attentat terroriste à l'explosif contre le gurudwara sikh en Afghanistan, où 25 fidèles sikhs ont été tués, la destruction de temples hindous et bouddhistes, et le nettoyage des minorités de ces religions par des pays exigent également que l'on condamne de tels actes contre ces religions. Mais les États Membres refusent de parler de ces religions au même titre que les trois premières religions abrahamiques.

Pourquoi cette distinction ? En tout, l'hindouisme compte plus de 1,2 milliard d'adeptes, le bouddhisme plus de 535 millions et le sikhisme environ 30 millions. Il est temps que les attaques contre ces religions soient également ajoutées à la liste précédente des trois religions abrahamiques lorsque de telles résolutions sont adoptées. Une culture de paix ne peut s'appliquer uniquement aux religions abrahamiques. Et tant qu'une telle distinction sera faite, le monde ne pourra jamais véritablement favoriser une culture de paix.

L'Organisation des Nations Unies n'est pas une instance qui doit prendre parti lorsqu'il s'agit de religion. Si nous sommes sélectifs, nous ne ferons que prouver la théorie du choc des civilisations de Samuel Huntington. Ce que nous essayons de construire, c'est une alliance de civilisations, pas un choc. Je demande à l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies d'agir en conséquence et de parler au nom de tous, et pas seulement d'un petit nombre.

Le Pakistan a déjà violé la précédente résolution sur une culture de paix adoptée l'année dernière par cette même Assemblée (résolution 74/23). Le mois dernier, le Pakistan a arbitrairement transféré le contrôle administratif du Gurudwara Sahib, un lieu saint sikh

de Kartarpour, de l'organisme communautaire sikh à un organisme non sikh. Cet acte va à l'encontre de la religion sikhe, de sa préservation et de sa protection. Les membres se souviendront que le saint gurdwara de Kartarpur Sahib est mentionné dans cette résolution antérieure. Cette résolution est violée par le Pakistan.

Si le Pakistan modifie sa culture de haine contre les religions en Inde et cesse de soutenir le terrorisme transfrontière contre notre peuple, nous pourrions tenter d'instaurer une véritable culture de paix en Asie du Sud et au-delà. D'ici là, nous ne serons que les témoins muets qui observent le Pakistan chasser ses minorités par la menace, la coercition, la conversion et le meurtre. Même les personnes de même religion ne sont pas épargnées, les meurtres sectaires étant encouragés.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'intolérance, la haine, la violence et le terrorisme sont presque devenus la norme. Il ne fait aucun doute que le terrorisme, qui est une manifestation d'intolérance et de violence, est l'antithèse de toutes les religions et cultures. Nous sommes préoccupés par l'augmentation des ressources, financières et autres, mises à la disposition des groupes violents et terroristes qui détournent la religion pour justifier et propager leurs idées. Nous devons bien comprendre qu'encourager ou tolérer le terrorisme revient à nourrir un monstre qui finira par nous consumer.

Combattons ces forces négatives ensemble plutôt que séparément. Construisons ensemble une culture de paix plutôt que d'échouer séparément.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Comme le proclame la Déclaration en faveur d'une culture de paix, une culture de paix est un tout composé de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de modes de vie, basés sur, entre autres, le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique des États, l'attachement au règlement pacifique des différends, la promotion de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et le respect des obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le fait même que le nombre de résolutions adoptées au titre du point de l'ordre du jour « Culture de paix » par l'Assemblée générale, avec le soutien écrasant des États Membres, ne cesse d'augmenter témoigne de l'importance et du caractère urgent qu'accorde la communauté internationale à cette question.

Les résolutions annuelles intitulées « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » et « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » continuent de définir les normes universelles et de guider les efforts dans ce domaine d'action et de coopération. Je saisis cette occasion pour remercier la délégation bangladaise et les délégations pakistanaise et philippine, respectivement, d'avoir déposé les projets de résolution pertinents cette année (A/75/L.28 et A/75/L.36/Rev.1) et de leur ferme attachement à la promotion du dialogue entre les religions et les cultures. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/75/233) sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, soumis en application des résolutions 74/21 et 74/23.

Nous tenons aussi à souligner le rôle de premier plan que joue l'UNESCO et le travail crucial qu'accomplit l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la cause d'une culture de paix.

Le dialogue entre les religions et les cultures a diverses formes et continue de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la diversité culturelle et du développement durable et dans la lutte contre les causes profondes de la violence et des conflits. En effet, la culture de paix est liée aux objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que toutes les cultures et civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables.

Une culture de paix est également importante dans le contexte des efforts réglés des conflits et au lendemain des conflits, notamment ceux qui sont aggravés par des politiques de longue date visant à semer la dissension et à alimenter l'inimitié et la haine pour des raisons religieuses et raciales, à créer des sociétés monoethniques et à promouvoir des idées haineuses d'incompatibilité ethnique.

Il est essentiel que l'ONU continue de lutter contre les discours de haine et de mobiliser le monde contre la haine sous toutes ses formes, notamment en mettant en œuvre les engagements contenus dans la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine.

Les attaques délibérées contre les biens culturels pendant les conflits et la destruction et la profanation du patrimoine culturel et des sites religieux comme méthode de guerre et moyen de colonisation font désormais partie intégrante d'une politique et d'une stratégie visant à éliminer la diversité et à dissimuler ou à détruire les preuves culturelles, historiques et scientifiques. Des mesures plus résolues et plus ciblées s'imposent pour mettre fin à l'impunité entourant ces infractions, qui peuvent être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux fournit un cadre orienté vers l'action et propose une approche multidimensionnelle et multipartite pour prévenir les attaques contre les sites religieux, s'y préparer et y répondre.

L'Azerbaïdjan attache une grande importance à la promotion d'une culture de paix, tout en veillant particulièrement à encourager le dialogue entre les religions et les cultures aux niveaux national et international. Parmi les initiatives proposées et mises en œuvre avec succès par l'Azerbaïdjan, le processus de Bakou s'est révélé l'une des principales plateformes internationales pour la promotion du dialogue et de la diversité culturelle. Dans son rapport portant sur la question à l'examen soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session (A/72/488), le Secrétaire général a souligné le rôle important joué par le processus de Bakou en matière promotion du dialogue entre les cultures. Le Forum mondial sur le dialogue interculturel fait partie intégrante du processus de Bakou. Depuis 2011, il est organisé tous les deux ans par l'Azerbaïdjan, en partenariat avec l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil de l'Europe et l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture.

Nous nous félicitons de la reconnaissance internationale croissante du Forum mondial sur le dialogue interculturel, qui, comme l'indique le rapport du Secrétaire général que j'ai mentionné, s'est imposé comme une plateforme mondiale essentielle pour la promotion du dialogue entre les cultures. Cette haute appréciation du rôle du Forum mondial a été en outre réaffirmée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/136, 73/129 et 74/23. Elle est également soulignée dans le Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux.

Il est indispensable que l'ONU continue d'appuyer des initiatives fructueuses dans le domaine de la culture de la paix et du multiculturalisme en vue d'établir des relations, de surmonter les stéréotypes et les idées reçues et d'appliquer des cadres et des politiques de développement. Le dialogue entre les religions et les cultures aux niveaux national et international est, et doit rester, l'un des principaux moyens permettant d'atteindre les objectifs généraux de consolidation de la paix, de pérennisation de la paix, de réconciliation, de reconstruction et de réinsertion. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport,

« la diversité est une richesse et non une menace » [et] « placer la culture de paix au cœur de la coopération à l'échelle mondiale... signifie qu'il faut mettre fin à l'injustice et à la discrimination » (A/75/233, par. 3 et 7).

L'Azerbaïdjan est prêt à poursuivre ses efforts pour promouvoir la compréhension mutuelle et le respect de la diversité, et se tient prêt à renforcer sa coopération avec toutes les parties prenantes pour atteindre ces nobles objectifs.

Mme Juárez Argueta (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente réunion consacrée à la culture de la paix, un sujet qui, selon nous, revêt une grande importance tant pour mon pays que pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/75/233), qui contient des réflexions précieuses sur les défis existants et les bonnes pratiques au niveau international.

Comme indiqué dans le rapport, « notre condition d'êtres humains et nos valeurs humaines doivent être une source d'unité et non de division en temps de crise » (A/75/233, par. 45). Le Guatemala accorde une importance particulière à la culture de la paix depuis sa conceptualisation initiale, réaffirmant par sa propre expérience que la paix est le bien le plus précieux de l'humanité, qui non seulement est acquis, mais doit être préservé et renforcé à tous les niveaux. La crise provoquée par la maladie à coronavirus a mis en évidence l'interdépendance entre les nations ainsi que la nécessité de renforcer la coopération pour lutter contre les fléaux communs, tels que la pauvreté, la faim et les inégalités.

À cet égard, le Guatemala est fermement convaincu que l'ONU doit œuvrer à la prévention des conflits et investir dans le développement durable. À cette fin, nous jugeons nécessaire de redoubler d'efforts pour améliorer le dispositif de consolidation de la paix et le concept de pérennisation de la paix. Nous réaffirmons la nécessité d'éliminer les cloisonnements pour parvenir à une approche cohérente et intégrée de l'action de l'Organisation, qui reconnaisse que la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Il convient également d'assurer une coexistence pacifique entre les sociétés par la voie du dialogue entre les religions et les cultures.

Nous devons lutter contre les discours de haine, la discrimination et l'intolérance et résoudre la crise de la désinformation en garantissant une utilisation responsable des technologies. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue notre feuille de route pour édifier des sociétés justes et pacifiques en nous attaquant aux causes profondes des conflits et de la violence sous toutes ses formes. Cela signifie que nous devons adopter une approche solide de l'inclusion, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration de tous les segments de la société dans la lutte contre la discrimination, la stigmatisation et le racisme, ainsi que sur la protection des groupes les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones, les personnes handicapées et les migrants.

En guise de contribution pertinente, nous voudrions souligner que le Guatemala, de concert avec le Royaume du Maroc, a déposé au cours de la présente session de la Deuxième Commission le projet de résolution intitulé « Code mondial d'éthique du tourisme » (A/C.2/75/L.20/Rev.1), qui reconnaît que le Code mondial d'éthique du tourisme et la Convention-cadre relative à l'éthique du tourisme représentent un engagement en faveur d'un tourisme éthique et durable et une contribution à la paix, au développement, à la prospérité et aux droits de l'homme en tant que valeurs indivisibles.

Enfin, nous remercions les délégations qui ont déposé les projets de résolution qui doivent être adoptés au titre de ce point de l'ordre du jour (A/75/L.28 et A/75/L.36/Rev.1), notamment celles du Bangladesh, du Pakistan, des Philippines, du Maroc, de l'Arabie saoudite et de l'Égypte. Nous soulignons l'importance de leur adoption par consensus, en particulier la mise en œuvre et l'exécution de leurs dispositions. Nous rappelons que la recherche de la paix est un processus de

longue haleine fondé sur les choix que nous faisons et les décisions que nous prenons au quotidien. Par conséquent, nous devons aujourd'hui jouer de toute urgence notre rôle dans l'histoire en donnant à l'ensemble de la société les moyens d'agir, afin de garantir ensemble un avenir meilleur à la présente génération et aux générations futures.

M^{me} Sorto Rosales (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de la convocation du présent débat, qui se tient dans un contexte soulignant l'importance d'explorer davantage la notion selon laquelle la recherche de la paix doit être un processus constant, compte tenu des nouveaux problèmes auxquels se heurtent, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les efforts actuellement déployés pour édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives.

El Salvador se félicite des mesures adoptées par les États Membres et le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures. Ces mesures sont énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/75/233), qui nous permet de faire le point sur les progrès accomplis et les défis à relever pour respecter les engagements pris depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix (résolution 53/243).

À cet égard, nous réaffirmons l'importance de cet instrument, dont l'adoption, il y a plus de deux décennies, a été synonyme de reconnaissance du mandat universel de la communauté internationale consistant à promouvoir une culture de paix, et qui reste pertinent à la lumière des défis actuels. Nous réaffirmons donc également l'importance de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action, qui est un élément indissociable de la défense des droits de l'homme et du respect de la diversité.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes convaincus que l'appui dont a bénéficié au fil des ans la résolution intitulée « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » témoigne de l'attachement des États Membres à une culture de paix et de non-violence, qui profite à l'humanité, et en particulier aux générations futures.

El Salvador se félicite des mesures adoptées par les États Membres et le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et du dialogue entre les

religions et les cultures. Nous soulignons tout particulièrement l'importance d'une coordination accrue entre les différents piliers de l'Organisation et d'une réponse globale au niveau national. De même, nous sommes conscients qu'il importe que la consolidation de la paix soit de plus en plus fondée sur une approche intégrée et liée aux activités menées en faveur d'une culture de paix.

À cet égard, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous soulignons l'importance de renouveler nos efforts collectifs pour promouvoir une culture de paix et de tolérance. À ce propos, je voudrais souligner certains des efforts déployés par mon pays pour renforcer à la fois la paix et la tolérance.

En El Salvador, nous sommes convaincus du rôle important que peuvent jouer les jeunes dans toutes les initiatives visant à établir les fondements de la paix et à assurer sa pérennisation à l'avenir. C'est pourquoi la promotion d'une culture de paix au niveau national tend avant tout à renforcer le rôle des jeunes Salvadoriens dans la société, notamment en les encourageant à rejeter l'idée de la violence comme partie intégrante de leur vie quotidienne.

Ainsi, nous nous employons à offrir une vie meilleure aux générations actuelles et futures, principalement en nous concentrant sur la prévention de la violence et la promotion d'une culture de paix au moyen d'initiatives qui nous permettent de réduire au minimum les facteurs de risque au niveau local en encourageant la participation et la coopération civiles. L'objectif est d'intégrer cette approche dans des domaines tels que la consolidation de la paix, l'éducation, les arts et le sport, tout en bénéficiant des contributions positives des jeunes dans de nombreux secteurs.

Malgré les progrès encourageants accomplis dans la concrétisation des objectifs en matière de culture de paix, nous ne saurions oublier que des défis majeurs restent à relever. Comme cela a été souligné, outre ses effets dévastateurs sur la santé, la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a également révélé et exacerbé les inégalités et les vulnérabilités existantes, entraînant de graves conséquences socioéconomiques et politiques, ainsi que des défis importants pour la paix et la sécurité et le risque de provoquer ou d'accentuer la violence.

Dans ce contexte, pour El Salvador, investir dans la promotion d'une culture de paix signifie travailler à l'élimination des inégalités qui vont à l'encontre du respect de la dignité humaine, tout en créant des

possibilités pour tous. Dans le cadre de la décennie d'action en cours, mon pays appelle donc à renforcer le rôle central du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable dans notre réponse aux causes de la crise et des vulnérabilités existantes, afin de pérenniser les acquis de ces dernières années en matière de paix.

Je voudrais conclure en réaffirmant que nous sommes prêts à participer pleinement à tous les efforts régionaux et internationaux visant à revitaliser la promotion d'une culture de paix pour les générations actuelles et futures.

M. Elgharib (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport (A/75/233) intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », soumis en application des résolutions 74/21 et 74/23. Nous saluons les efforts déployés par les différentes entités des Nations Unies pour créer et promouvoir une culture de paix et engager un dialogue interreligieux et interculturel.

Comme l'indique le rapport, l'ampleur des transformations mondiales a donné lieu à de nouvelles possibilités, mais aussi à des menaces. Si les tendances mondiales dans certains domaines tels que les médias, le commerce et la technologie ont rapproché les membres de la communauté internationale, il ne fait aucun doute que les événements qui se déroulent dans de nombreuses régions du monde sont une manifestation claire des défis sans précédent auxquels nous sommes confrontés. La gravité et la complexité de ces défis exigent les efforts conjugués de la communauté internationale.

Malgré les progrès louables réalisés dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, il est néanmoins de plus en plus évident que la xénophobie, l'intolérance et la discrimination ont pris de l'ampleur dans de nombreuses régions du monde. La crise sans précédent liée à la pandémie de maladie à coronavirus n'a fait que mettre en évidence et intensifier ces phénomènes qui vont à l'encontre des droits et libertés fondamentaux et de la dignité humaine. Ils constituent également une menace pour la paix et la sécurité internationales, le développement et la stabilité sociale. Il est impératif de reconnaître que la démocratie et l'état de droit sont incompatibles avec toute forme de discrimination ou d'intolérance. La prolifération de mouvements radicaux et extrémistes dans de nombreuses sociétés représente

donc une tendance alarmante, car ces mouvements construisent leurs plateformes politiques et sociales sur l'incitation, la haine et l'exclusion sociale.

À cet égard, la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures au sein des sociétés et entre celles-ci est essentielle pour discréditer les idéologies violentes et intolérantes. La montée de l'intolérance, de la discrimination, de la violence et des stéréotypes négatifs à l'encontre des personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions, ainsi que l'augmentation de l'incidence de la haine religieuse sont également des sources de préoccupation. L'insistance de certains à diffamer les religions sous couvert de la liberté d'expression en est une manifestation évidente, qui sape les valeurs de tolérance, de coexistence et de respect mutuel. Les tentatives de certains d'associer la lutte contre le terrorisme à une discrimination injustifiée à l'encontre d'individus ou de groupes pour des motifs ethniques ou religieux sont tout aussi alarmantes.

Nos sociétés restent en proie à la violence, à l'extrémisme et au terrorisme. Il est important de noter que toute tentative d'éradication de ces phénomènes doit s'efforcer de s'attaquer à leurs causes profondes, notamment l'occupation étrangère, afin de pouvoir diagnostiquer efficacement ces problèmes et de déterminer les moyens de les surmonter. Il convient d'adopter une approche globale qui ne se limite pas aux aspects militaires et sécuritaires. Elle doit inclure le développement économique et social et englober les aspects culturels afin de rectifier le discours religieux, d'améliorer la qualité de l'éducation et de diffuser une culture de tolérance, d'acceptation de l'autre et de coexistence pacifique.

Les intellectuels, les responsables culturels, les médias et les éducateurs ont également une grande responsabilité dans la lutte contre les idées qui provoquent la haine, encouragent l'ignorance, rejettent la diversité et excluent les autres, et dans la diffusion des valeurs de modération et de tolérance. À cet égard, les médias doivent jouer leur rôle en sensibilisant, en combattant les idées extrémistes et destructrices et en diffusant des valeurs nobles. Il est important de noter que des efforts doivent également être déployés pour empêcher l'utilisation abusive des technologies modernes, principalement les médias sociaux et Internet, dans le but de répandre l'incitation et la haine et de recruter d'autres personnes sous couvert de fausses revendications religieuses. Nous devons veiller à ce que ces technologies soient utilisées pour atteindre les fins

prévues, à savoir diffuser la culture et la connaissance et renforcer les échanges positifs entre les peuples et les civilisations.

En conclusion, je réitère le ferme appui de l'Égypte aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix ainsi que le dialogue entre les religions et les cultures. Ce n'est que grâce aux efforts concertés de la communauté internationale et à un dialogue continu que la paix pourra prévaloir, et ce n'est qu'ainsi que nos efforts pour éliminer l'intolérance, les préjugés, les stéréotypes négatifs et la discrimination pourront réussir et perdurer.

M. Elhomosany (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de vous exprimer mes remerciements et ma reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir organisé la présente réunion consacrée à la culture de la paix à un moment où le monde a plus que jamais besoin de paix.

Je voudrais également remercier les délégation bangladaise, pakistanaise et philippine des initiatives qu'elles ont prises en présentant les projets de résolution A/75/L.28 et A/75/L.36/Rev.1, les deux projets de résolution que nous avons appuyés au titre du point 15 de l'ordre du jour.

Dieu Tout-Puissant a dit :

« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur. » (*Le Saint Coran, XLIX :13*)

Ce noble verset du Coran souligne la doctrine de la tolérance dans l'Islam, qui appelle à promouvoir une culture de paix et de pluralité entre les nations, à jeter des ponts entre les cultures et les sociétés, à accepter les autres et à croire que la diversité et la différence sont des caractéristiques intrinsèques qui distinguent les humains et les sociétés.

Le point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix », englobe tous les principes qui sous-tendent la Charte des Nations Unies, à savoir préserver la sécurité internationale, inciter les pays à rechercher la coopération et trouver une voie qui mène à la compréhension, au dialogue et à la non-violence.

C'est pourquoi le Royaume d'Arabie saoudite a cherché à promouvoir le pluralisme, la diplomatie et le respect mutuel dans ses relations internationales, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Cela est conforme à la Charte des Nations Unies et aux trois piliers de l'Organisation que sont le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme.

En 2012, mon pays a créé à Vienne le Centre international Roi Abdullah Bin Abdulaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel. Le Centre constitue une initiative historique dans l'établissement d'un dialogue humain véritable et responsable qui cherche à promouvoir les points de convergence entre les adeptes de différentes religions.

Le Royaume d'Arabie saoudite a également créé le Centre mondial de lutte contre l'idéologie extrémiste afin de surveiller, d'analyser et de prévenir les idéologies extrémistes en les combattant et en les prévenant, en coopération avec les gouvernements et les organisations compétentes. Son objectif est de devenir le premier centre international de lutte contre les pensées extrémistes et de promotion de la culture de la modération.

Mon pays a également contribué à la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui vise à renforcer la capacité des États Membres à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme.

Aujourd'hui, la communauté internationale doit impérativement promouvoir la paix mondiale au moyen de politiques et de mesures préventives inclusives et intégrées, en vue de diffuser une culture de paix. Il s'agit notamment d'inculquer les valeurs de paix et de tolérance aux générations futures par le biais de programmes d'enseignement et des médias. Cela contribuerait à la prévention et au règlement des différends, au renforcement du bien-être économique, à la préservation des acquis, à la réalisation et à l'appui d'une croissance économique inclusive, et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Pour terminer, aux côtés de ses frères du Maroc, de l'Égypte, du Pakistan et d'un certain nombre d'autres pays, le Royaume d'Arabie saoudite présentera bientôt, au titre de ce point de l'ordre du jour, un projet de résolution appelant à la promotion d'une culture de paix et à la protection des sites religieux. Ma délégation espère qu'une fois les négociations terminées, les États Membres se porteront coauteurs du texte en raison de ses nobles objectifs, qui appellent au respect des

religions et des symboles religieux, à la protection des sites religieux contre les attaques extrémistes et terroristes et à la préservation de l'identité de ces sites, en particulier les sites historiques et patrimoniaux.

M^{me} Charikhi (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de la présentation de son rapport publié sous la cote A/75/233, qui donne un aperçu de la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures au sein du système des Nations Unies. Je voudrais également remercier les délégations bangladaise, pakistanaise et philippine d'avoir déposé les projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour (A/75/L.28 et A/75/L.36/Rev.1) et de leurs efforts inlassables pour que ces deux projets de résolution soient adoptés aujourd'hui.

L'Algérie attache une grande importance à la question de la culture de la paix. En effet, le concept de paix est profondément ancré dans les piliers de l'Organisation des Nations Unies que sont le développement durable, la paix et la sécurité et les droits de l'homme, et il est inscrit dans les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, que nous devons tous défendre, notamment en respectant le droit des peuples à l'autodétermination et les principes de la justice et du droit international.

La Déclaration et Programme d'action en faveur d'une culture de paix, tels qu'ils figurent dans la résolution 53/243, constituent un document historique à cet égard. Il s'agit d'un changement dans notre perception de la paix, qui n'est plus seulement une fin en soi mais devient un processus qui exige la contribution et la coopération de tous pour parvenir à une paix durable.

Par conséquent, nous devons réaffirmer notre attachement aux principes de coopération internationale, de solidarité, de compréhension, de tolérance et de dialogue, qui sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires, alors que nous nous efforçons tous de nous relever de la pandémie mondiale et d'y répondre et que nous tentons de relever d'autres défis pressants qui touchent la vie de nombreuses personnes dans le monde.

La crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) met en évidence l'urgente nécessité de s'appuyer sur une culture de paix afin de combler les fossés entre les sociétés et au sein de celles-ci, et de garantir une coexistence pacifique, cette dernière étant une condition essentielle de la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable.

Comme il est confirmé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Alors que nous entamons la décennie d'action, il convient de prendre dûment en compte l'interdépendance entre la paix et le développement. Toutes les nations et parties prenantes doivent agir davantage pour instaurer une culture de paix en s'attaquant aux causes profondes des conflits, notamment par la décolonisation, l'éducation, l'inclusion, la cohésion sociale, la lutte contre l'extrémisme violent, l'élimination de la pauvreté et la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

L'Algérie a toujours été une fervente partisane de la promotion d'une culture de paix et de tolérance entre les nations. À cet égard, l'Algérie a présenté la résolution 72/130 (voir A/72/PV.68), adoptée par consensus, visant à proclamer le 16 mai Journée internationale du vivre-ensemble en paix. L'objectif de cette résolution est de contribuer davantage à promouvoir le vivre-ensemble en paix, dans la tolérance, la coexistence pacifique et la cohabitation harmonieuse, ainsi que dans la compréhension et le respect mutuels, sans aucune distinction de race, de nationalité, de sexe, de civilisation, de langue ou de religion.

L'effort que nous déployons ici, au sein du système des Nations Unies, témoigne du fait que l'Algérie est profondément convaincue que la promotion d'une culture de paix est un moyen de mobiliser régulièrement les efforts de la communauté internationale pour assurer un développement durable, et que tous les acteurs, en particulier les jeunes, qui contribuent aux changements fondamentaux qui sont nécessaires de toute urgence pour parvenir à une stabilité durable, jouent un rôle crucial à cet égard.

Au niveau national, le Gouvernement a investi dans des efforts visant à mettre en œuvre des politiques de réconciliation, en se concentrant sur l'éducation et la communication, et en travaillant avec les communautés, la société civile et d'autres acteurs afin d'édifier une société inclusive, tolérante et pacifique.

En outre, en mai 2020, l'Algérie a adopté une nouvelle loi relative à la prévention de la discrimination et des propos haineux et à la lutte contre ces derniers. Cette loi établit un cadre juridique global pour lutter contre ce phénomène, étranger à notre société et aux principes de l'islam, afin de protéger notre société contre ces fléaux. La loi prévoit l'adoption d'une stratégie nationale de prévention de la discrimination et des

propos haineux et de promotion de la moralité de la vie publique par la diffusion de la culture de tolérance et de dialogue, en associant la société civile et le secteur privé à son élaboration et à sa mise en œuvre. Ses dispositions énoncent les mesures qui s'imposent pour prévenir ces phénomènes par l'élaboration de programmes d'éducation et de formation pour sensibiliser à ces questions et diffuser une culture des droits de l'homme.

Je voudrais conclure mon intervention en rappelant que nous sommes en train de mettre en œuvre le Programme 2030 et de jeter les bases d'une paix durable grâce à une approche plus globale de la consolidation de la paix. L'Algérie espère que la culture de la paix pourra progresser parallèlement à ces objectifs et processus complémentaires, et est fermement déterminée à poursuivre ses efforts pour parvenir à une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 15 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner les projets de résolution A/75/L.28 et A/75/L.36/Rev.1.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur ces projets de résolution l'un après l'autre, je rappelle aux membres qu'ils pourront expliquer leur vote ou leur position sur l'un des deux projets de résolution, ou sur les deux projets de résolution, soit avant, soit après le vote. Les délégations qui souhaitent faire une déclaration sur l'un et/ou l'autre projet de résolution sont invitées à le faire maintenant.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de cette occasion d'expliquer le vote de l'Inde avant le vote sur le projet de résolution A/75/L.36/Rev.1, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Le texte dont nous sommes saisis est examiné au titre du point de l'ordre du jour « Culture de paix ». Cependant, il souffre de graves lacunes. Je pense en particulier au paragraphe 10, relatif à l'affaire explosive entre l'Inde et le Pakistan concernant le saint gurdwara de Kartarpur Sahib.

Depuis l'adoption de la résolution 74/23 l'année dernière, la situation n'a fait que se détériorer. Par une décision unilatérale et arbitraire prise début novembre, le Gouvernement pakistanais a transféré la gestion du gurdwara à un organisme non sikh. Nous avons vivement protesté contre cette mesure prise par la partie

pakistanaise, car elle va à l'encontre de l'esprit du gurdwara de Kartarpur Sahib et des sentiments religieux de la communauté sikhe dans son ensemble.

La communauté sikhe nous a également fait part de sa profonde inquiétude quant à cette décision pakistanaise, qui vise les droits de la communauté sikhe minoritaire au Pakistan. Priver la communauté sikhe de son droit de gérer les affaires du saint gurdwara va à l'encontre des fondements de la culture de la paix. Il est tout à fait inapproprié de conserver cette référence dans le texte dont nous sommes saisis alors que le Gouvernement pakistanais a entièrement subverti cette question. En fait, par tous ces agissements, le Pakistan est en violation flagrante de la résolution de l'année dernière.

Il est décevant de constater que les coauteurs n'ont pas accédé à notre demande tendant à la suppression du paragraphe 10, principalement parce que l'un d'entre eux souhaite qu'il soit conservé pour satisfaire ses intérêts nationaux, ainsi que pour tromper la communauté internationale et détourner son attention des mauvais traitements infligés à ses propres minorités. Nous leur demandons de supprimer immédiatement ce paragraphe du texte et de cesser de politiser l'affaire. Les résolutions de l'ONU ne sauraient être des armes pour régler des comptes bilatéraux.

Nous demandons au Gouvernement pakistanais de mettre fin à la haine, au harcèlement, à la conversion et au meurtre de ses minorités avant de se porter coauteur d'un projet de résolution sur la culture de la paix. Si le projet de résolution ne peut pas prendre en compte une question importante pour l'Inde, nous n'aurons d'autre choix que de nous abstenir dans le vote si le projet est mis aux voix. Nous nous dissociérons du projet de résolution, car ce sujet est mentionné au paragraphe 10 et touche à la racine même du projet de résolution, qui est à même de favoriser une culture de paix, tant en Asie du Sud que dans le reste du monde. Les actes du Pakistan ne reflètent rien de tout cela.

M. Meirelles Reis Sotero de Menezes (Brésil) (*parle en anglais*) : Cette explication de vote concerne le projet de résolution publié sous la cote A/75/L.36/Rev.1, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Le Brésil défend les principaux messages du projet de résolution depuis la première présentation d'une résolution sur ce thème, il y a une décennie et

demie. Pour le Brésil, la promotion du dialogue entre les membres de cultures et de religions différentes est une condition essentielle à une paix, une stabilité et un développement durables. Cependant, le dialogue entre les religions et les cultures est plus qu'une politique publique rationnelle : il fait partie intégrante de notre identité en tant que nation. Les relations interconfessionnelles et interculturelles au Brésil sont, dans l'ensemble, marquées par un dialogue ouvert et le respect. Notre société est un creuset de cultures et de croyances différentes. Notre tissu social a été façonné au fil des siècles avec des fils provenant de tous les continents.

Nous sommes un pays caractérisé par la diversité, et nous en sommes fiers. Ces valeurs sous-tendent notre politique étrangère, et toute initiative internationale visant à promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures peut compter sur notre appui inconditionnel. Cela dit, nous devons également rappeler que la liberté d'expression est une condition *sine qua non* de ce dialogue. Pour qu'un échange soit véritablement démocratique et constructif, il doit être exempt de toute restriction ou condition préalable injustifiée.

L'idée selon laquelle, afin de favoriser le dialogue et de protéger la liberté de religion, nous devons limiter ou modifier le droit à la liberté de religion ou à la liberté d'expression tel qu'il est défini dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est extrêmement préoccupante. Tout aussi infondée est la conception d'un lien de causalité inéluctable entre une conduite prétendument irrespectueuse et des actes d'extrémisme violent.

Le Brésil condamne toutes les formes de violence liées à l'expression d'opinions et rejette toute proposition suggérant que les victimes sont en quelque sorte responsables de la violence qu'elles subissent. Si le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui ne contient pas de libellé de ce type, des propositions similaires faites au cours du processus de négociation ont inutilement semé la discorde et prolongé les débats bien au-delà de ce qui était prévu.

Nous sommes également déçus qu'un nouveau paragraphe superflu sur les droits et devoirs associés à l'exercice de la liberté d'expression ait été ajouté au vingt-troisième alinéa du projet de résolution, ce qui affaiblit son équilibre général.

Dans les années à venir, l'Assemblée générale gagnera à examiner la promotion du dialogue entre les religions et les cultures sur une base proactive et constructive, solidement ancrée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres documents fondateurs.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres pour expliquer notre position sur le projet de résolution portant la cote A/75/L.36/Rev.1.

L'Union européenne est un fervent défenseur de la liberté de religion ou de conviction et encourage et soutient activement le dialogue, l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. Ces valeurs sont au cœur de l'Union. L'Union européenne est très préoccupée par la teneur du texte dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous regrettons qu'à bien des égards, il fasse double emploi et cherche à déformer, de manière sélective, les dispositions de deux projets de résolution récemment adoptés par la Troisième Commission qui seront bientôt examinés par l'Assemblée générale.

Le premier projet de résolution porte sur la liberté de religion ou de conviction (A/75/478/Add.2, projet de résolution XIV) ; et le second, qui a été façonné au fil des années avec la participation du principal auteur du projet de résolution A/75/L.36/Rev.1, traite de la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction (A/75/478/Add.2, projet de résolution XIII).

Nous jugeons inutile que le projet de résolution A/75/L.36/Rev.1 aborde les mêmes questions. Le projet de résolution comprend également plusieurs nouvelles références qui n'étaient pas incluses les années précédentes, malgré l'appel à éviter tout ajout d'élément de fond pendant la présente session de l'Assemblée générale en raison de la maladie à coronavirus. Le nouveau libellé comprend une référence à une déclaration faite par la porte-parole du Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, qui, selon nous, est erronée en ce qui concerne le droit de chacun d'exercer sa liberté d'expression, y compris en matière de religion et qui, malgré son intitulé, contient des termes négatifs et exclusifs qui ne correspondent pas au titre du projet de résolution.

Le projet de résolution appelle également l'attention sur les efforts futurs et inachevés, ce qui détourne l'attention des réalisations tangibles et des documents adoptés et nuit aux efforts visant à promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures.

Tout au long des négociations, les propositions avancées par l'Union européenne avaient pour objectif de préserver les droits humains fondamentaux, tels que la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction, contre les tentatives de les restreindre ou de les redéfinir ; de souligner que la liberté de religion ou de conviction, y compris le droit de ne pas croire et de changer de religion ou de conviction, appartient à tout un chacun ; et de rejeter l'idée selon laquelle les religions ou les systèmes de croyance en tant que tels peuvent être dénigrés, ainsi que l'idée selon laquelle les symboles religieux en tant que tels ont une valeur sacrée.

Nous devons également exprimer nos préoccupations quant à la manière dont le processus a été géré par les facilitateurs. Il y a clairement eu des doublons avec un autre projet de résolution portant sur la protection des sites religieux qui contient des dispositions identiques, sans qu'aucune explication ne soit donnée. Le processus, malgré des ajouts importants, a débuté très tardivement et le calendrier des négociations était trop serré, ne laissant pas suffisamment de temps pour qu'une véritable réflexion soit menée. Les négociations auraient pu se dérouler d'une manière plus constructive et plus respectueuse. Dans l'ensemble, les auteurs se sont montrés peu disposés à prendre en compte les préoccupations exprimées par l'Union européenne et d'autres, malgré nos efforts sincères pour garantir un résultat équilibré et respectueux des droits de l'homme.

L'Union européenne appuie tous les efforts visant à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité culturelle et du pluralisme religieux. Nous estimons que la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix doit être fondée sur le consensus et bénéficier du soutien le plus large possible. Nous regrettons profondément le processus qui a présidé à la décision sur le projet de résolution, ainsi que la tentative de limiter les libertés fondamentales, à commencer par la liberté d'expression et le droit de critiquer les religions ou les convictions. Compte tenu de ces réserves claires, l'Union européenne et ses États membres, dont certains sont d'anciens coauteurs du projet de résolution, s'abstiendront dans le vote.

M^{me} Kaczmarska (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne prend la parole pour expliquer son vote sur le projet de résolution portant la cote A/75/L.36/Rev.1.

La Pologne partage les préoccupations exprimées par l'observateur de l'Union européenne concernant les éléments de fond du projet de résolution jugés problématiques. Nous nous associons à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne à cet égard.

Nous regrettons que le calendrier des négociations ait été limité cette année et que nos principales préoccupations n'aient pas été prises en compte dans le texte. Nous continuons à souligner que la liberté de religion ou de conviction appartient aux personnes qui, en tant que titulaires de droits, peuvent exercer ce droit soit au sein de leur communauté, y compris s'il s'agit d'une minorité religieuse, soit à titre individuel.

Nous sommes également opposés à l'accent mis sur des textes futurs et divers dans le projet de résolution, qui détourne l'attention des progrès tangibles et des documents adoptés, nuisant ainsi aux efforts visant à promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel.

En tant qu'ancien auteur du projet de résolution, nous regrettons que l'évolution positive de ce texte, que nous avons observée au cours des dernières années, ait été mise en suspens. Nous espérons que cette tendance négative sera inversée l'année prochaine. Nous espérons également que les facilitateurs accueilleront favorablement nos suggestions l'année prochaine, nous permettant de réintégrer le groupe des coauteurs, car nous restons de fervents partisans de la liberté de religion et de conviction ainsi que du dialogue interreligieux.

Nous estimons que face aux dangers que pose la pandémie actuellement, il est encore plus important que la communauté mondiale fasse preuve d'unité et redouble d'efforts collectifs pour garantir les droits religieux. En conséquence, même si elle n'est pas en mesure d'appuyer le texte du projet de résolution, la Pologne espère sincèrement que nous parviendrons à un compromis avec les facilitateurs sur ce sujet important durant les négociations sur les textes futurs et que la coopération se poursuivra dans un climat de respect et de bonne volonté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.28, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.28, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Finlande, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Tuvalu, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.28 ?

Le projet de résolution A/75/L.28 est adopté (résolution 75/25).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.36/Rev.1, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet

de résolution A/75/L.36/Rev.1, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Chine, Érythrée, Fédération de Russie, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Malaisie, Maroc, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark,

Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 90 voix contre zéro, avec 52 abstentions, le projet de résolution A/75/L.36/Rev.1 est adopté (résolution 75/26).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position ou leur vote sur les résolutions qui viennent d'être adoptées, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

M. Messenger (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis souhaite présenter une explication de position sur la résolution 75/25, intitulée « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », ainsi qu'une explication de vote sur la résolution 75/26, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », qui viennent d'être adoptées.

S'agissant de la résolution 75/25, les États-Unis sont fermement convaincus qu'il faut encourager une culture de paix en promouvant la justice, la démocratie, les droits humains et les libertés fondamentales, ainsi qu'en rejetant la violence et en remédiant aux causes profondes des conflits.

Nous notons que, depuis le 31 décembre 2018, les États-Unis se sont retirés de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et n'y sont donc plus partie. Tout en rejoignant le consensus sur la résolution 75/25, nous renvoyons les membres à notre déclaration du 18 novembre concernant notre position au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela conclut notre explication de position sur la résolution 75/25.

J'aborde à présent notre explication de vote sur la résolution 75/26. Les États-Unis appuient vigoureusement les efforts visant à promouvoir le dialogue et la coopération entre les religions et les cultures. Nous

remercions les Philippines et le Pakistan d'avoir pris l'initiative de présenter le texte sur ce sujet important, qui revêt un intérêt essentiel pour toutes les délégations auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour expliquer notre décision de nous abstenir dans le vote et pour préciser certains points importants. Nous constatons que ces dernières années ont été marquées par un abandon progressif des approches appliquées précédemment, notamment celle établie dans la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme et le Processus d'Istanbul, qui suscitent un large appui et représentent une feuille de route détaillée pour lutter contre l'intolérance religieuse tout en protégeant la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction. Nous sommes préoccupés par le risque d'une érosion supplémentaire de ces approches consensuelles dans cette résolution, ainsi que dans d'autres textes qui ont été présentés à l'Assemblée générale.

Les États-Unis appuient fermement la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction. Nous nous opposons à toute tentative visant à limiter indûment l'exercice de ces libertés fondamentales. Dans ce contexte, nous nourrissons toujours de fortes réserves vis-à-vis du paragraphe 13 de la résolution 75/26, dont la formulation suggère que les protections accordées la liberté d'expression ne concordent pas avec celles accordées à la liberté de religion ou de conviction. Nous sommes fermement convaincus que la protection de la liberté de religion ou de conviction et de la liberté d'expression favorise un respect mutuel et un pluralisme qui sont essentiels à la dignité humaine et à une société civile robuste.

Nous sommes fermement convaincus que tous les individus doivent être libres de choisir et de pratiquer leur foi en fonction de la persuasion de leur cœur et de leur esprit. La liberté de religion joue un rôle important au sein de la société et est cruciale pour l'édification de sociétés tolérantes et respectueuses. Ces deux libertés se renforcent mutuellement, et elles doivent toutes deux être respectées pour garantir le respect mutuel et un dialogue effectif entre les religions et les cultures.

Plutôt que de chercher à restreindre la liberté d'expression pour lutter contre l'intolérance ou les discours de haine, les États-Unis préconisent la mise en place de protections robustes pour la liberté d'expression, ainsi que l'application de régimes juridiques appropriés pour connaître des actes discriminatoires et des crimes de haine. Nous rappelons aux États Membres

que, comme le reconnaît le Processus d'Istanbul, un débat d'idées ouvert, constructif et respectueux et un dialogue interconfessionnel et interculturel aux niveaux local, national et international peuvent jouer un rôle positif dans la lutte contre la haine et la violence religieuses. Les États-Unis sont fermement convaincus que nous devons œuvrer de concert à l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique par la promotion de la justice, de la démocratie, des droits humains et des libertés fondamentales.

En ce qui concerne la référence à la modération faite au paragraphe 12, nous craignons que la mise en œuvre de programmes et politiques axés sur la modération donne lieu à des abus. En particulier, nous craignons que ces programmes et politiques compromettent l'exercice des libertés d'expression et de pensée, de conscience et de religion ou de conviction.

Nous notons également que, depuis le 31 décembre 2018, les États-Unis se sont retirés de l'UNESCO et ne sont donc plus un État membre de l'UNESCO. Nous renvoyons les membres à notre déclaration du 18 novembre concernant notre position au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Néanmoins, nous remercions une nouvelle fois les Philippines et le Pakistan de leurs efforts pour présenter une résolution sur le dialogue interreligieux. Les États-Unis restent déterminés à œuvrer avec les États Membres pour promouvoir la tolérance et la compréhension.

M. Mazzeo (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine a voté pour la résolution 75/26, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » car elle estime que le dialogue interreligieux et interculturel est susceptible de contribuer de manière importante à la réalisation des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

L'Argentine nourrit le plus grand respect pour la liberté de religion et a adopté une approche qui va au-delà de la simple tolérance, pour promouvoir la compréhension et le respect mutuel entre celles et ceux qui ont des croyances théistes, non théistes – comme c'est le cas de certains peuples indigènes –, et athées. En ce sens, la liberté de religion réfère à un large éventail de confessions, qui englobe les religions institutionnalisées, de même que divers cultes, croyances, pratiques populaires et visions du monde.

La liberté de religion ou de conviction, la liberté d'opinion et d'expression, le droit de réunion pacifique et la liberté d'association sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et jouent donc un rôle important dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction.

À cet égard, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a noté dans son rapport (A/HRC/40/58) que, au regard du droit international des droits de l'homme, les États sont tenus d'agir avec modération pour traiter les tensions entre liberté d'expression et liberté de religion ou de conviction. En définissant les critères régissant les restrictions, ils doivent tenir compte des droits de toute personne à la liberté d'expression et à la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, quand bien même les opinions, idées, doctrines ou croyances exprimées seraient de nature critique ou pourraient choquer, offenser ou déranger autrui, pour autant qu'elles ne soient pas un appel à la haine religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

C'est pourquoi nous notons avec inquiétude que la résolution 75/26 met un accent inutile et contre-productif sur les restrictions du droit à la liberté d'expression, en particulier au vingt-quatrième alinéa du préambule et au paragraphe 13 du dispositif.

Enfin, si nous remercions les facilitateurs, le Pakistan et les Philippines, pour leurs efforts visant à rapprocher les positions des délégations, nous estimons qu'un calendrier de négociations plus étendu et plus prévisible aurait été préférable et aurait permis d'examiner les propositions plus en détail.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : L'Azerbaïdjan souhaite donner l'explication de vote suivante sur la résolution 75/26, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », qui vient d'être adoptée.

L'Azerbaïdjan a voté pour la résolution et se félicite de son adoption avec l'appui massif des États Membres. Nous regrettons que, pour la première fois depuis 2004, l'Assemblée générale ait été empêchée d'adopter la résolution par consensus. Nous regrettons également de n'avoir pas pu nous joindre aux autres États Membres pour parrainer la résolution.

Notre positions'agissant de l'événement mentionné au trente-et-unième alinéa du préambule a été expliquée

en détail dans une déclaration prononcée par la délégation azerbaïdjanaise à la séance plénière de l'Assemblée générale tenue le 15 avril 2019 (voir A/73/PV.75). Toutefois, l'Azerbaïdjan appuie pleinement et fait siens les principaux objectifs de la résolution 75/26, dont il souscrit au contenu, objet et philosophie. Nous remercions les délégations pakistanaise et philippine de leurs efforts et de leur impeccable professionnalisme.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine souhaite donner l'explication de vote suivante sur la résolution 75/26, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », qui vient d'être adoptée.

L'Ukraine reconnaît l'importance du dialogue interreligieux et interculturel aux fins de la paix et a toujours participé aux efforts internationaux déployés à cette fin. À cet égard, l'Ukraine ne soutient pas l'idée d'inclure, dans le texte de la résolution, la référence à l'intention de l'Union interparlementaire d'organiser, en 2022 dans la Fédération de Russie, la Conférence mondiale des chefs d'État, des parlementaires et des représentants des religions du monde entier pour le dialogue interconfessionnel et interculturel au profit de la paix et de l'humanité.

Malheureusement, la Fédération de Russie tente de faire en sorte que tous les événements internationaux qu'elle accueille servent à occulter ses politiques agressives contre des États souverains et ses pratiques répressives dans les zones occupées, y compris dans les domaines religieux et culturels. La pression permanente exercée contre les communautés religieuses est une triste réalité pour les habitants des territoires ukrainiens temporairement occupés aujourd'hui.

La boîte à outils comprend de fréquentes descentes de police ; la démolition de bâtiments dédiés à la religion et l'expulsion de leurs occupants ; les nouvelles exigences en matière d'enregistrement qui entraînent des modifications du statut juridique et des droits de propriété ; et les menaces et persécutions que subissent l'Église orthodoxe ukrainienne, les communautés évangéliques protestantes, les mosquées et les écoles religieuses musulmanes, ainsi que les gréco-catholiques, les catholiques romains et les Témoins de Jéhovah. Des dizaines de musulmans pacifiques ont été condamnés, sur la base d'accusations, forgées de toutes pièces, d'appartenance présumée à des organisations islamiques.

Il convient également de noter que les circonstances difficiles liées à la pandémie de maladie à coronavirus font qu'il n'est pas vraiment utile de se référer à la préparation d'un événement qui doit avoir lieu dans presque deux ans. En outre, aucune information crédible sur les travaux préparatoires déjà effectués et que l'Assemblée générale pourrait reconnaître n'a été fournie.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer le vote de l'Arménie sur la résolution 75/26, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », qui vient d'être adoptée.

En tant que pays situé au carrefour historique de différentes civilisations, l'Arménie a cultivé des traditions profondément ancrées de coexistence avec les autres cultures et religions, et de respect à leur égard. L'Arménie conserve un riche patrimoine culturel, dont un temple de l'époque hellénistique, certaines des plus anciennes églises et certains des plus anciens monastères chrétiens du monde, une synagogue juive, une mosquée du XVIII^e siècle en plein centre de notre capitale, Erevan, et le plus grand temple yézidi du monde.

La protection des groupes religieux et ethniques contre les crimes de haine fondés sur l'identité est une priorité de longue date pour l'Arménie dans les forums internationaux. Notre objection au trente-sixième alinéa du préambule de la résolution, qui fait référence à un événement intitulé « Forum mondial sur le dialogue interculturel », organisé tous les deux ans par l'Azerbaïdjan, est fondée sur le fait que le pays qui accueille l'événement poursuit en permanence une politique d'organisation de divers forums internationaux pour détourner l'attention de la communauté internationale de la situation désastreuse des droits de l'homme dans ce pays, de son incitation à la haine anti-arménienne et de sa destruction du patrimoine culturel et religieux arménien.

Il serait erroné de penser que le dialogue interculturel et interreligieux est possible dans des conditions de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier des libertés d'expression et de réunion et d'association pacifiques, et de réduction au silence des voix dissidentes. L'événement mentionné dans la résolution 75/26 est continuellement détourné par son pays hôte, qui cherche à en faire un instrument de propagande. Nous sommes convaincus que lorsqu'on organise des manifestations internationales sur le dialogue interculturel et la promotion de la paix, il faut également tenir dûment compte du bilan du

pays hôte en matière de respect de ses obligations en vertu du droit international des droits de l'homme, ainsi que de la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance historique et religieuse.

L'Arménie se dissocie donc du trente-sixième alinéa du préambule de la résolution 75/26, qui contient une référence à l'événement susmentionné.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique remercie le Pakistan et les Philippines pour leur travail en tant que co-facilitateurs de la résolution 75/26, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », qui vient d'être adoptée, et en particulier pour avoir organisé de multiples cycles de négociation et pour leur souplesse dans la prise en compte des préoccupations exprimées par les délégations et du libellé proposé.

Le Mexique a voté pour la résolution 75/26, reflétant ainsi l'esprit constructif et la tolérance avec lesquels nous avons participé aux consultations sur la résolution. Nous souhaitons donc exprimer notre surprise quant à la manière abrupte dont les consultations ont été suspendues et à la présentation prématurée de la résolution. Les thèmes de la résolution, qui sont délicats par nature, méritent un examen attentif et une réflexion approfondie. Des consultations supplémentaires auraient pu nous permettre d'élaborer un libellé qui aurait été adopté par l'Assemblée générale sans être mis aux voix.

Le Mexique espère que les discussions sur ce sujet thématique se poursuivront de manière transparente, constructive et inclusive afin que les opinions de tous soient prises en compte et que de nouveaux accords puissent être conclus au profit de solutions multilatérales, que l'Assemblée générale doit toujours rechercher.

Le Mexique réitère son engagement en faveur du règlement pacifique des différends, de l'état de droit international et de la promotion du dialogue et de la coopération internationale. Cet engagement est la base d'un monde plus sûr et plus pacifique.

M. Ham Sang-Wook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation a voté pour la résolution 75/26, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Nous notons avec satisfaction que les facilitateurs ont fait de gros efforts pour tenir compte des préoccupations du plus grand nombre possible de membres. Toutefois, nous pensons que des améliorations sont

encore possibles à cet égard. En effet, il est regrettable que nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur une résolution qui, à jusqu'à ce jour, était adoptée par consensus.

Nous avons voté en faveur de la résolution 75/26, étant entendu que la tolérance et le respect de la religion et des convictions doivent être maintenus. Néanmoins, mon gouvernement est d'avis que le droit à la liberté d'opinion et d'expression est l'un des droits humains fondamentaux et ne doit pas être compromis. Ma délégation continuera de s'engager de manière constructive auprès de la communauté internationale pour veiller à ce que le droit à la liberté d'opinion et d'expression soit pleinement respecté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Amba (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole en réponse à la déclaration faite par le représentant de l'Inde il y a quelques instants. Nous rejetons catégoriquement la propagande délibérée de l'Inde contre le corridor de Kartarpur Sahib. Le Premier Ministre pakistanais, Imran Khan, a pris cette initiative historique l'année dernière dans l'environnement ouvertement hostile créé par la belligérance et le bellicisme de notre voisin oriental, dans le seul but de promouvoir l'harmonie interreligieuse et interculturelle dans notre région.

Nous savions pertinemment que le régime actuel de l'Inde n'était pas en mesure de comprendre les gestes de paix et d'harmonie interreligieuse, mais nous avons tout de même décidé d'ouvrir le corridor de Kartarpur au Gurdwara Darbar Sahib, qui a été construit comme le plus grand gurdwara sikh du monde ; nous avons accueilli des membres de la communauté sikh venus du monde entier ; et nous leur avons accordé un accès sans visa à l'un de leurs sites les plus sacrés.

Nous ne sommes pas surpris que l'Inde continue de politiser cette initiative pacifique en présentant une propagande sans fondement et fallacieuse. Les insinuations concernant le transfert des affaires du corridor Kartarpur-Gurdwara Darbar Sahib visent à créer une discorde religieuse, à lancer des calomnies malveillantes

contre les intérêts de la communauté sikh et à détourner l'attention des violations répréhensibles des droits de l'homme commises par l'Inde elle-même contre les minorités du pays. Ces insinuations ont également été rejetées par le Comité Sikh Gurdwara Prabandhak du Pakistan.

Alors que le Pakistan ouvre ses portes à la communauté sikh et s'attire sa gratitude et son appréciation dans le monde entier, les fanatiques de l'Hindutva suivent une stratégie bien planifiée pour éradiquer leur identité. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais il suffit de suivre ce qui se passe autour de Delhi ces jours-ci pour savoir comment le régime fasciste indien traite ses minorités, notamment les musulmans et les sikhs.

À propos de terrorisme, il est plutôt paradoxal qu'un pays qui utilise le terrorisme comme instrument de politique d'État contre tous ses voisins montre les autres du doigt. Ce n'est que récemment que le Pakistan a partagé avec le monde un compte rendu détaillé et exhaustif des activités terroristes et subversives planifiées, parrainées et soutenues par le régime indien pour déstabiliser notre région.

Nous avons également pris en flagrant délit des agents indiens qui ont avoué avoir commis ces activités, comme le commandant Kulbushan. Comme les fanatiques du parti Rashtriya Swayamsevak Sangh-Bharatiya Janata ne peuvent pas réaliser leur rêve de l'Akhand Bharat, ils essaient d'enrôler, d'entraîner, de financer et de parrainer des terroristes pour qu'ils fassent leur travail et favorisent leur programme de déstabilisation dans tous les pays voisins. Au lieu de crier au scandale en permanence, l'Inde serait bien inspirée de prendre des mesures pour protéger ses minorités et leurs lieux de culte, plutôt que de nourrir des inquiétudes trompeuses et factices sur les droits des minorités ailleurs.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Il n'y a rien d'étonnant dans les commentaires inadéquats, non pertinents et non éthiques que vient de faire le représentant de l'Arménie. Ses allégations confirment une fois de plus de manière éloquente que la culture, la paix et le dialogue sont étrangers à l'Arménie. Le représentant de l'Arménie est allé jusqu'à faire la leçon aux autres sur des principes et des valeurs que son gouvernement a constamment ignorés et auxquels il s'est opposé.

Le but des allégations de l'Arménie est évidemment de camoufler sa propre politique raciste et ses crimes de haine. C'est l'Arménie dont le Président a inventé la notion d'incompatibilité ethnique. C'est l'Arménie qui est devenue uniquement monoethnique et qui a poursuivi méthodiquement et systématiquement une politique de destruction de toute trace d'autres cultures

dans les territoires qu'elle contrôle. C'est l'Arménie qui est responsable de nombreux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et actes de génocide. C'est en Arménie que les terroristes internationaux et les criminels de guerre sont des héros nationaux.

Concernant les déclarations qu'elles ont faites sur les droits de l'homme et la démocratie, les autorités arméniennes seraient bien avisées de se regarder dans la glace, plutôt que d'accuser d'autres pays. En effet, tous les Gouvernements arméniens successifs, y compris le Gouvernement actuel, sont arrivés au pouvoir par la violence et ont eu recours aux méthodes les plus cruelles possibles pour se débarrasser des opposants politiques.

Après le dernier changement de gouvernement en Arménie, les nouvelles autorités ont d'emblée commencé à accuser avec diligence leurs prédécesseurs de régime autoritaire, de corruption systémique, de fraude électorale et de suspension de la démocratie et des droits de l'homme. Cependant, la question se pose naturellement de savoir si et sur quelles bases les autorités arméniennes actuelles doivent être considérées comme différentes.

La répression de l'opposition, la persécution des opposants politiques, les assassinats à motivation politique, la liberté limitée des médias et l'ingérence dans le système judiciaire sont des réalités amères dans l'Arménie d'aujourd'hui – qui se présente en même temps comme un défenseur des droits de l'homme et de la démocratie, bien qu'à tort et sans succès, et continue à exploiter le récit cynique et perpétuel des Arméniens victimes. Le Gouvernement arménien actuel continue sans aucune hésitation à nier sa responsabilité dans les crimes odieux commis contre l'Azerbaïdjan et ses citoyens au cours de l'agression.

Le fait que l'Arménie nie la responsabilité de ses actes répréhensibles et des souffrances humaines qui en résultent, notamment en falsifiant et en déformant de manière flagrante le passé et le présent, ainsi qu'en glorifiant des crimes de guerre et leurs auteurs, est contraire aux droits de l'homme, représente un obstacle direct à l'instauration d'une paix durable et à une réconciliation véritable et constitue une menace pour la sécurité et la stabilité régionales.

Nous espérons qu'au lieu de semer la discorde et de contester les diverses initiatives mondiales et les événements internationaux à des fins racistes, l'Arménie tirera des leçons, acceptera les nouvelles réalités et se réconciliera avec elles et réalisera enfin que la diversité, le dialogue, la compréhension et le respect mutuels sont des valeurs, et non des menaces.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous rejetons les versions des faits qui viennent d'être présentés par le représentant de l'Azerbaïdjan, qui pourraient servir d'exemple de discours de haine. Dans notre évaluation du bilan de l'Azerbaïdjan en matière de promotion du dialogue interculturel, nous ne nous basons pas sur le nombre d'événements de façade, mais sur les terribles réalités du terrain.

Même s'il se présente comme un modèle de tolérance et de multiculturalisme, en réalité, l'Azerbaïdjan a détruit toute trace de la présence de la civilisation arménienne sur le territoire qui relève actuellement de sa juridiction, notamment au Nakhitchevan, dans les zones occupées du Haut-Karabakh et dans d'autres régions. J'en veux pour preuve la destruction barbare, entre 1998 et 2005, de l'ancien cimetière de Jougha – où se trouvaient plus de 5 000 *khatchkars*, ou croix de pierre chrétiennes médiévales. C'est un fait établi que l'Azerbaïdjan a rejeté toutes les demandes d'organisations internationales, dont le Parlement européen, visant à envoyer une commission d'établissement des faits au Nakhitchevan pour enquêter sur ce crime.

L'attaque lancée récemment contre les habitants d'Artsakh, à laquelle ont pris part des combattants terroristes étrangers, s'est accompagnée d'atrocités criminelles et de la destruction barbare du patrimoine culturel et religieux arménien. Le traitement inhumain et dégradant des prisonniers de guerre et des otages civils et la glorification généralisée de ce comportement sur les réseaux sociaux, avec un sentiment évident d'impunité, sont déplorables.

Quel que soit le nombre de manifestations internationales organisées par l'Azerbaïdjan, il ne pourra jamais dissimuler la politique de haine anti-arménienne, qui va à l'encontre des valeurs de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale achève ainsi, pour l'heure, l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, en référence à ma lettre datée du 1^{er}

décembre 2020, je voudrais appeler l'attention des membres sur la date de suspension de la présente session.

Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020 (voir A/75/PV.2), l'Assemblée générale a décidé que la soixante-quinzième session serait suspendue le lundi 14 décembre 2020. Toutefois, à la lumière du travail qui reste à accomplir pour cette partie de la session, je voudrais proposer à l'Assemblée de reporter la date de la suspension au lundi 21 décembre.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte de reporter la date de la suspension au lundi 21 décembre 2020.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais également consulter les membres au sujet d'une prolongation des travaux de la Cinquième Commission.

Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020 (voir A/75/PV.2), l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau tendant à ce que la Cinquième Commission achève ses travaux le vendredi 11 décembre. Toutefois, j'ai été informé par le Président de la Cinquième Commission qu'il demandait une prolongation de ses travaux jusqu'au lundi 21 décembre, pour faciliter un examen approfondi des points importants inscrits à l'ordre du jour dont la Commission est saisie.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte de prolonger les travaux de la Cinquième Commission jusqu'au lundi 21 décembre 2020.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais en outre faire l'annonce suivante concernant le programme de travail des séances plénières. L'examen du point 40 de l'ordre du jour, « La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan », initialement prévu pour le lundi 14 décembre, a été reporté à une date ultérieure qui sera annoncée.

La séance est levée à 17 h 45.